

# DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le cinq septembre deux mille dix-sept à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le trente août deux mille dix-sept, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

### Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Astrid CHEVALIER, Sébastien BARREAU, Grégory JOLIVET, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Karine IRR, Mireille GLORION, formant la majorité des membres en exercice.

### Absent et avait donné procuration :

MM. Valérie JOSLAIN, Annie LE BIAVANT, Virginie BERTRAND, Gianna CANNELLE.

Mme Karine IRR a été élue secrétaire.

Direction générale des services

## DÉLIBÉRATION N° 2017\_80 DU 05/09/2017

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2016 - COMMUNAUTE DE COMMUNES OCEAN-MARAIS DE MONTS

VU l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales ;

Rapporteur : Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, adjointe au Maire

### EXPOSÉ

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique.

Ce document retrace les principales missions menées par l'EPCI en 2016.

L'année 2016 a été marquée par la préparation de la mise en œuvre de la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015.

La Communauté de Communes doit assurer en lieu et place des Communes à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 de nouvelles missions concernant la gestion de la politique touristique, la gestion des zones d'activités et leur politique commerciale, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

La Communauté de Communes a ainsi lancé de nombreux projets en 2016 qui se concrétisent ou vont se concrétiser : le nouveau schéma de développement économique et le nouveau projet touristique, qui prennent en compte les transferts de ces compétences à l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et l'ouverture du nouveau Daviaud en mai 2017.

Cinq axes majeurs guident la stratégie de territoire :

- **Accroître l'efficacité de l'action publique**  
(Développement de la dématérialisation...);
- **Placer l'économie et l'emploi au cœur de notre action**  
(Favoriser l'adaptation et la qualité de l'offre -économique, touristique- donner un nouvel élan à l'économie touristique, accompagner la montée en gamme du tissu économique, soutenir le

commerce de proximité, favoriser le maintien et le développement d'un secteur primaire - agriculture, ostréiculture, pêche- respectueux de l'environnement, ouvrir de nouvelles perspectives économiques -énergies renouvelables, bien-être et sport, résidentialisation).

- **Offrir des services de qualité et de proximité aux habitants de notre territoire dans un cadre de vie agréable.**

*(Adapter l'offre de services publics aux nouveaux besoins, favoriser l'émergence d'une offre de santé pérenne et diversifiée améliorer l'accès à l'emploi, s'appuyer sur la culture et le sport comme leviers de cohésion sociale, favoriser les mobilités durables, relever le défis de l'accès au haut débit et à la téléphonie pour tous, valoriser notre cadre de vie, notre culture et notre patrimoine) ;*

- **Disposer d'une offre de logements attractive et diversifiée tout au long de la vie.**

*(Favoriser le parcours résidentiel des ménages, faciliter l'accès à la propriété, développer et diversifier le parc de logements locatifs (y compris social), privilégier le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, faciliter l'hébergement des travailleurs saisonniers, encourager et aider la réalisation de travaux d'économies d'énergie, disposer de réserves foncières suffisantes) ;*

- **Poursuivre nos actions en s'appuyant sur l'environnement comme levier clé du développement de notre territoire.**

*(Préserver et développer les ressources et le patrimoine naturel en gérant les risques associés, s'engager dans une démarche environnementale exemplaire : développer et évaluer les connaissances environnementales, valoriser les savoirs, partager les connaissances acquises) ;*

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts.

## DÉCISION

### Le Conseil municipal :

- **PREND** acte du rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 7 septembre 2017

Le Maire,



André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTÉ TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.